

# CLASSEMENT SANS SUITE D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé incomplet le 20 Février 2023	N° DP 068 376 23 J 0036
<p><b>Par :</b> Madame Ilisca CULPEAH <b>Demeurant à :</b> 10 rue de Flandre 68270 WITTENHEIM <b>Pour :</b> Edification d'une clôture Construction d'une véranda <b>Sur un terrain sis à :</b> 10 rue de Flandre Cadastré : 71 0074</p>	<b>Destinations : Habitation</b>

Madame,

Vous avez déposé le 20/02/2023 à la mairie de WITTENHEIM une demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Par lettre notifiée le 10/03/2023 je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

DP01. Plan de situation : Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]

DP02. Plan de masse : Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]

DP03. Plan en coupe : Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]

DP07. Photographie : Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

DP08. Photographie : Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de WITTENHEIM en date du **10/06/2023**, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de **rejet**.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Fait à WITTENHEIM

Le 10 JUL. 2023

Joseph WEISBECK  
Adjoint au Maire,  
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à  
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

